



Doc. 16151
08 avril 2025

L'arrestation du maire d'Istanbul et la situation de la démocratie et des droits humains en Türkiye

Amendement¹ n° 10

Dans le projet de résolution, paragraphe 11.8, supprimer les mots suivants:

«détenus pour avoir rendu compte des manifestations»

Note explicative

Il s'agit d'une allégation non fondée et d'un commentaire spéculatif. Les journalistes n'ont pas été détenus pour avoir couvert les manifestations; les détentions sont justifiées par des motifs raisonnables, comme en témoigne le fait que seul un petit nombre de journalistes sur des centaines ont été placés en détention et que la plupart ont été remis en liberté.

Déposé par:

GÖKA Meryem, Türkiye, NI
BABACAN Abdurrahman, Türkiye, NI
CANBEY Mustafa, Türkiye, NI
GÖREN BÖLÜK Seda, Türkiye, NI
KOÇAK Konur Alp, Türkiye, NI
YILDIZ Zeynep, Türkiye, NI
YILIK Pelin, Türkiye, NI

1. 2025 - Deuxième partie de session

